

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire, dûment convoqués par la Présidente Nathalie BABOUHOT, le dix-huit juin deux mille vingt-six, se sont réunis à Dompaire (Salle Polyvalente).

**Présents** : ANTOINE Julien, ARNOLD Philippe, AUDINOT Aurélie, BABOUHOT Nathalie, BASTIEN Denis, BATTU Julien, BELAZREUK Salim, BISCH Stéphane, BLONDELLE Marc, BOURGAUT Patrice, DUPOIRIEUX Xavier, BREGEOT Daniel, BREGEOT Jean-Marie, CHATTON-LEGAT Camille, CITOYEN Patrick, CLOCHEY Alain, TALLOTTE Cindy, LEROY Julien, COUSOT Pierre-Alexandre, DERMINEUR Laurence, ESQUIS MOLARD Amandine, FERRATIER Philippe, FIOLSI Stéphanie, FORTERRÉ Michel, LAFORGE Rosine, GAUTHIER Cyrille, GERARD Jean-Claude, GILLET Denis, HALLUIN Jean-Christophe, HAMMERER Laure, HAYOTTE Laurent, HUEL Jean-Luc, HURIOT Joris, JEANDEL Arnaud, JEANDEL Emilien, JEANMAIRE Roger, JEANPIERRE Christian, LABAYE Jérôme, LAURENT Isabelle, LELARGE Nathalie, LORRAIN Blandine, MAILLARD Dominique, MAIRE Claude, MALLERET Fabien, MANGIN Jean-Marie, MARCHAL Emmanuel, MARTIN Sandrine, MOUGEOLLE Michaël, MUNIERE Véronique, NICOLAS Corinne, NOEL Gérald, OSWALD André, PARISOT Eve-Laure, PERRIN Ervé, PERRON Audrey, PERRY Daniel, PETOT Julien, PREAUT Marine, RENAUX Serge, ROBINET Serge, SAHAN Elvan, SANCIER Jean-Claude, SERDET Dominique, SOURDOT Claude, THOUVENIN Christian, THOUVENIN DE VILLARET Laure, TOTTOLI Geneviève, VANTINI Marilyn, VAUBOURG Jean, VAUDOIS Rémy, VILLARMET Nadia, VOIRIOT Nathalie, VOUILLON Annie

**Représentés** : CLAUDON Martine pouvoir donné à VOUILLON Annie, JAMIS Patrice pouvoir donné à CITOYEN Patrick, KLEIN Valérie pouvoir donné à MAILLARD Dominique, MILLET Gérard pouvoir donné à NOEL Gérald, THOMAS Dominique pouvoir donné à JEANPIERRE Christian, ZIMMER Hélène pouvoir donné à MOUGEOLLE Michaël

**Absents** : ADAM Mathieu, ANNEN Bernard, CAHEN Gilles, CHAPELIER Thierry, CLEMENT Philippe, COLIN François, COMESSE Laurent, DENIS Christian, DURIEUX Sophie, FRAMENT Marie-Brigitte, GIRON Philippe, JACOPIN Anne, NAGELEISEN Julien, PERREIN Philippe, PINOS Joël, PREVOT-PIERRE David, ROMÉAS Guillaume, TOCQUARD Roland, VIRION Jean-François, FLORENTIN Julien, LHÔTE Serge

**Secrétaire de séance** : Cyrille GAUTHIER

**Quorum** : 73 présents + 6 pouvoirs = 79 votants

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## L'ordre du jour de la séance :

- Présentation par ECODIGO du dispositif d'achat groupé d'électricité et de gaz mis en place par la communauté de communes à destination des habitants du territoire ;
  - Présentation par le Centre Social de Mirecourt (Foyers Ruraux) de la Coop'Action Jeunesse ;
  - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
  - Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;
  - Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;
  - Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 5 mai 2026) ;
  - Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 5 mai 2026) ;
1. Dispositif Caravelle ;
  2. Exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur les zones d'activités économiques (ZAE) d'intérêt communautaire ;
  3. Excédents de l'exercice 2025 des crèches « les p'tits diables » et « mira'lou » ;
  4. Règlement budgétaire et financier (RBF) ;
  5. Décision modificative (DM) n°1 du budget principal ;
  6. Commission intercommunale des impôts directs (CIID) ;
  7. Commission Consultative pour la Transition Energétique du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) ;
  8. Association ECHANG'EnR ;
  9. Tableau des effectifs ;
  10. Convention cadre avec le centre de gestion des Vosges (CDG88) ;
  11. Motion de soutien LEADER 2028-2034 ;
  12. Questions et informations diverses.
- 
- **Présentation par ECODIGO du dispositif d'achat groupé d'électricité et de gaz mis en place par la communauté de communes à destination des habitants du territoire ;**
  
  - **Présentation de la Coop'Action Jeunesse ;**
  
  - **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;**  
**VOTE : unanimité**
  
  - **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) :**
    - *Décision n°2026-07 : Convention de mutualisation et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) par le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales ;*
    - *Décision n°2026-08 : Tarifs 2026 de mise à disposition des personnels, véhicules et matériels de la communauté de communes ;*
    - *Décision n°2026-09 : Tarif de l'opération spéciale « Printemps du cinéma 2026 » au cinéma Rio ;*
    - *Décision n°2026-10 : Tarifs 2026 « Ambiance tes vacances » ;*
    - *Décision n°2026-11 : Convention de groupement de commande avec le SICOVAD pour l'achat de sacs jaunes ;*
    - *Décision n°2026-12 : Tarifs de vente des produits de la boutique du Musée de la lutherie et de l'archèterie ;*
    - *Décision n°2026-13 : Appel à Manifestation d'Intérêt pour un groupement d'achat d'électricité et du gaz à destination des habitants du territoire ;*

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) :**
  - *Décision n°2026-02 : Avenant 2026 du Contrat de territoire 2023-2027 avec le Conseil départemental des Vosges ;*
  - *Décision n°2026-03 : Demandes de subventions pour le projet de rénovation et restructuration du stade d'athlétisme intercommunal à Mirecourt ;*
  - *Décision n°2026-04 : Création d'un emploi de rédacteur territorial (10 heures hebdomadaires) pour le secrétariat général de mairie intercommunal ;*
  - *Décision n°2026-05 : Création d'un emploi de rédacteur territorial (20 heures hebdomadaires) pour le secrétariat général de mairie intercommunal ;*
  - *Décision n°2026-06 : Création d'un emploi de rédacteur territorial (26 heures hebdomadaires) pour le secrétariat général de mairie intercommunal ;*
  - *Décision n°2026-07 : Création d'un emploi de technicien (35 heures hebdomadaires) pour le service assainissement (remplacement) ;*
  
- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 5 mai 2026) :**
  - *Décision n°2026-14 : Tarifs de vente des produits de la boutique de la Maison de la musique mécanique ;*
  - *Décision n°2026-15 : Droits d'entrée aux Musées de Mirecourt ;*
  - *Décision n°2026-16 : Tarifs de vente des produits de la boutique du Musée de la lutherie et de l'archèterie ;*
  - *Décision n°2026-17 : Tarifs de vente de composteurs et de sacs de compost ;*
  - *Décision n°2026-18 : Convention de groupement d'achat d'électricité et du gaz à destination des habitants du territoire avec ECODIGO ;*
  - *Décision n°2026-19 : Tarif d'entrée à la Maison de la Musique Mécanique lors de l'événement « Village 1900 de Xaronval : la musique mécanique » ;*
  - *Décision n°2026-20 : Convention d'objectifs avec le Conseil départemental des Vosges dans le cadre du soutien à la parentalité pour l'animation et coordination du réseau parentalité ;*
  - *Décision n°2026-21 : Convention d'objectifs avec le Conseil départemental des Vosges dans le cadre du soutien à la parentalité pour les actions parentalité ;*
  - *Décision n°2026-22 : Tarif opération spéciale « Fête du cinéma 2026 » au cinéma Rio ;*
  
- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 5 mai 2026) :**
  - *Décision n°2026-08 : Création d'un emploi de rédacteur territorial (34 heures hebdomadaires) pour le secrétariat général de mairie intercommunal ;*
  - *Décision n°2026-09 : Remboursement de frais avancés par un agent dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art (47,96 euros) ;*
  - *Décision n°2026-10 : Cession du lot 7 de la zone d'activités de l'ancienne Cotonnière II à la SARL Charmes Caravaning (1 487 m<sup>2</sup> au prix de 17,00 € / m<sup>2</sup> = 25 279,00 €, auquel s'ajoute la TVA sur marge s'élevant à 3 150,34 €) ;*
  - *Décision n°2026-11 : Demande de subvention pour l'opération de destruction des nids de frelons asiatiques ;*

**VOTE : unanimité**

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## 1. Dispositif Caravelle

Mme la Présidente présente le dispositif caravelle et les modalités de mise œuvre.

Le dispositif « caravelle », initiée par la Direction régionale des affaires culturelles, vise à favoriser la mobilité des élèves dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle grâce à la prise en charge de leur déplacement vers une offre culturelle et artistique de qualité.

La communauté de communes a souhaité rejoindre ce dispositif et propose de prendre en charge, à parts égales avec la commune où se situe l'école, le coût du transport des élèves, à raison d'un déplacement par an et par classe.

Ce dispositif ne concerne que les établissements du 1<sup>e</sup> degré (maternelles et écoles primaires) pour des déplacements sur des sites ou événements qui se situent sur le territoire de la communauté de communes. Tous les domaines de l'éducation artistique et culturelles sont concernés : spectacle vivant, musique, arts plastiques et visuels, cinéma et audiovisuels, patrimoine, lecture, concerts...

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à la majorité des membres présents et représentés** décide :

- d'approuver la convention cadre « caravelle » établie en faveur de la mobilité des jeunes pour une équité d'accès à la culture notamment en matière d'éducation artistique et culturelle ;
- d'accepter le co-financement des déplacements des élèves sur les sites prédéfinis ente la Communauté de communes et les communes concernées ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- donne pouvoir à la Présidente d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette délibération.

## 2. Exercice du Droit de Prémption Urbain sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

Vu les articles L211-1, L211-1-1 et L211-2 du Code de l'Urbanisme, relatifs aux conditions d'instauration et de délégation du Droit de Prémption d'Urbain (DPU),

Vu les délibérations n°08 et n°09 du Conseil Municipal de BAUDRICOURT en date du 5 mars 2026,

Vu les délibérations n°2026-07 et 2026-08 du Conseil Municipal de DOMVALLIER en date du 9 mars 2026,

Vu les délibérations n°2026-07 du 10 mars 2026 et n°2026-42 du 19 mai 2026 du Conseil Municipal de JUVAINCOURT,

Vu les délibérations n°626 et n°826 du Conseil Municipal de POUSSAY en date du 12 mars 2026,

Il est rappelé :

- que la Communauté de Communes est compétente en matière de zones d'activités économiques,
- que la commune de Poussay et les 3 communes de l'Aéropôle Sud Lorraine, ont récemment approuvé leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé,
- que le code de l'urbanisme prévoit qu'une Commune, peut, en accord avec l'EPCI, lui déléguer tout ou partie des compétences liées au Droit de Prémption Urbain.

L'objectif est que l'intercommunalité dispose du DPU pour organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques sur ces zones, ou de constituer des réserves foncières à ces fins.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Aussi, il est proposé d'accepter la délégation du Droit de Prémption Urbain que les communes ont décidé de confier à la CCMD, pour les zones de leur PLU correspondant au périmètre de zone d'activités, telles que listées ci-dessous :

COMMUNE	Zonage au PLU objet de la délégation de DPU à la CCMD
BAUDRICOURT	Zone UY liée à l'Aéropôle Sud Lorraine
DOMVALLIER	UY et 1AU
JUVAINCOURT	UX, UY
POUSSAY	UD

Il est précisé que :

- les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) relatives à des immeubles situés dans ces zones, déposées en Mairie, seront adressées dans les meilleurs délais à la Communauté de Communes,
- l'exercice du Droit de Prémption Urbain relève des délégations du Bureau Communautaire (délai de 2 mois pour préempter ou renoncer, à compter du dépôt de la DIA en Mairie)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à la majorité des membres présents et représentés** décide :

- d'accepter le droit de préemption urbain qui est délégué à la Communauté de Communes par les Communes de BAUDRICOURT, DOMVALLIER, JUVAINCOURT, POUSSAY sur les zones ci-dessus listées,
- de préciser que l'exercice du droit de préemption urbain relève du bureau communautaire conformément à la délibération du 5 mai 2026 portant délégation au bureau communautaire.

### 3. Excédents de l'exercice 2025 des crèches « les p'tits diables » et « mira'lou »

Mme la Présidente présente le bilan de la crèche « les p'tits diables » qui fait ressortir au 31/12/2025 un excédent de 7 262,00 €. Puis celui de la crèche « mira'lou » fait ressortir au 31/12/2025 un excédent de 9198,12 €.

Les deux crèches ont sollicité la Communauté de communes afin de conserver leur excédent justifié par :

- l'augmentation des salaires suite aux revalorisations imposées par les conventions collectives.
- l'augmentation de la taxe sur les salaires, qui pèse davantage sur leur budget global.
- la hausse générale des coûts de fonctionnement (alimentation, énergie, entretien, etc.).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à la majorité des membres présents et représentés** décide de :

- permettre à la crèche « les p'tits diables » de conserver son excédent de l'exercice 2025 d'un montant de 7 262,00 €, sans réfaction sur la subvention de l'année 2026 comme le prévoit la convention financière.
- permettre à la crèche « mira'lou » de conserver son excédent de l'exercice 2025 d'un montant de 9 198,12€, sans réfaction sur la subvention de l'année 2026 comme le prévoit la convention financière.

### 4. Règlement budgétaire et financier

Par délibération du 27 juin 2023, la communauté de communes a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2024.

Conformément aux dispositions de cette nomenclature et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la collectivité doit se doter avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57 d'un règlement budgétaire et financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Le RBF a pour vocation le rappel des normes tant légales que réglementaires ainsi que des processus de gestion propres à la collectivité.

Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et les modalités de gestion interne des Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), dans le respect du cadre prévu par la réglementation.

Le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus de la Ville

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- décide d'adopter le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 5. Décision modificative n°1 du budget principal

Madame La Présidente propose d'adopter la décision modificative du budget principal 2026 suivante :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
IMPUTATIONS	MONTANTS		IMPUTATIONS	MONTANTS	
	CREDIT (en +)	REDUIT (en -)		CREDIT (en +)	REDUIT (en -)
CHAP 20 - OP 48 - 2031 - 212		- 220 000,00 €			
CHAP 21 - OP 48 - 21312 - 212	220 000,00 €				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>220 000,00 €</b>	<b>- 220 000,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
IMPUTATIONS	MONTANTS		IMPUTATIONS	MONTANTS	
	CREDIT (en +)	REDUIT (en -)		CREDIT (en +)	REDUIT (en -)
CHAP 011 - 617 - 510	10 000,00 €				
O23	12 150,00 €	- €	OO2	168,59 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 150,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>168,59 €</b>	<b>- €</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré **à la majorité des membres présents et représentés** (1 contre : Gérald NOEL), décide d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal 2026 en section de fonctionnement et d'investissement tel que mentionné ci-dessus.

## 6. Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Madame la Présidente rappelle les points suivants :

### ***Missions :***

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## Composition :

Cette commission est composée du président de l'EPCI (président de la commission) et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (40 personnes) proposée sur délibération de l'organe délibérant.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés**, désigne les membres suivants :

Présidente membre de droit : Nathalie BABOUHOT

1. Dominique MAILLARD
2. Philippe FERRATIER
3. Corinne NICOLAS
4. Claude SOURDOT
5. Valérie KLEIN
6. Denis BASTIEN
7. Joris HURIOT
8. Marylina VANTINI
9. Cyrille GAUTHIER
10. Laurence DERMINEUR
11. Stéphane BISCH
12. Fabien MALLERET
13. CLOCHEY Alain
14. ESQUIS MOLARD Amandine
15. FORTERRE Michel
16. MARTIN Sandrine
17. MOUGEOLLE Michaël
18. PARISOT Eve-Laure
19. PERRIN Ervé
20. PREVOT-PIERRE David
21. VAUBOURG Jean
22. VILLARMET Nadia
23. HAYOTTE Laurent
24. GIRON Emmanuel
25. JACOPIN Anne
26. APPARU Christophe
27. ARNOLD Philippe
28. CLEMENT Philippe
29. HUEL Jean-Luc
30. MILLET Gérard
31. MUNIERE Véronique
32. PETOT Julien
33. VOIRIOT Nathalie
34. PERREIN Philippe
35. PERRU Daniel
36. NOEL Gerald
37. COLIN Francois
38. BREGEOT Daniel
39. ROMEAS Guillaume
40. LELARGE Nathalie

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## 7. Commission Consultative pour la Transition Energétique du SDEV (Syndicat d'Electricité des Vosges)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Jean VAUBOURG pour siéger à la Commission Consultative pour la Transition Energétique du SDEV (Syndicat d'Electricité des Vosges).

## 8. Association ECHANG'EnR

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Jean VAUBOURG et Denis BASTIEN pour siéger au sein de l'association ECHANG'ENR.

## 9. Tableau des effectifs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

### Campagne d'avancement de garde :

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à hauteur de 35/35<sup>e</sup>

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à hauteur de 35/35<sup>e</sup>

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à hauteur de 35/35<sup>e</sup>

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 9/35<sup>e</sup>

### Secrétariat général de mairie intercommunal :

Augmentation du volume horaire de la secrétaire générale de Mairie mise à disposition des communes d'AVRAINVILLE (4/35) et de XARONVAL (6/35), qui sera mise à disposition de la commune de GIRCOURT LES VIEVILLE pour 9/35 à compter du 01/07/2026.

### Ecole de Musique intercommunale (remplacement d'un professeur) :

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à hauteur de 8/20<sup>e</sup>

### Piscine intercommunale (remplacement d'un agent) :

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à hauteur de 35/35<sup>e</sup>

## 10. Convention cadre avec le centre de gestion des Vosges

Le conventionnement évolue pour offrir aux collectivités territoriales un accès plus simple, plus rapide et plus souple à l'ensemble des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion des Vosges. Avec une seule convention et une seule délibération, la collectivité peut désormais solliciter jusqu'à 21 prestations, sans engagement financier préalable.

Cette simplification répond à un objectif clair : permettre de mobiliser les services du CDG 88 au moment où la collectivité en a besoin, sans multiplier les démarches administratives. La convention-cadre devient ainsi un véritable outil d'agilité pour accompagner les projets des collectivités, quels que soient leur nature ou leur calendrier.

VU le code général de la Fonction Publique, notamment l'article L 452-40 et suivants ; VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

VU la convention cadre unique d'accès aux missions facultatives du CDG 88 entrée en vigueur le [DATE], et qui arrivera à échéance au 31 décembre 2032.

CONSIDERANT que le Code Général de la Fonction Publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

CONSIDERANT que l'accès des collectivités et établissements publics à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

CONSIDERANT qu'en raison d'une diversification importante de ses missions facultatives, le CDG 88 est aujourd'hui en mesure de proposer de nombreuses conventions différentes aux collectivités et établissements publics des Vosges.

CONSIDERANT que dans un souci de facilitation de l'accès à ces missions facultatives, qui n'engendre un coût pour les collectivités et établissements publics que dans la mesure où ceux-ci les utilisent, les différents services du CDG 88 ont travaillé à la mise en place d'une convention cadre unique d'accès aux missions facultatives du CDG 88.

CONSIDERANT qu'en ne délibérant qu'une seule fois, les collectivités et établissements publics pourront s'ouvrir la possibilité de recourir à l'ensemble de l'offre des missions facultatives du CDG 88 listées dans le règlement des missions, dont l'engagement financier n'interviendra que si la mission est expressément demandée.

CONSIDERANT que les conventions qui sont désormais couvertes par cette convention cadre, et qui sont actuellement en vigueur, seront abrogées dès l'adhésion à ladite convention cadre.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'**unanimité des membres présents et représentés** :

- autorise la Présidente à signer la convention cadre unique d'accès aux missions facultatives du CDG 88, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 31 décembre 2032, ainsi que les documents y afférents,
- autorise la Présidente à faire appel, en fonction des nécessités de services, à la convention cadre unique du CDG 88,
- confie à la Présidente le soin d'informer l'Assemblée délibérante du recours à toute mission objet de la convention-cadre.
- dit que les dépenses nécessaires, liées aux missions et accompagnements prévus par la convention cadre unique du CDG 88, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

## 11. Motion de soutien LEADER 2028-2034

Le programme LEADER constitue un outil essentiel de développement territorial, fondé sur l'approche ascendante, la participation des acteurs locaux et l'accompagnement de projets innovants au service des territoires ruraux.

Considérant :

- que LEADER permet de répondre de manière ciblée et efficace aux besoins spécifiques des territoires ruraux;
- que son soutien repose sur un budget dédié et pérenne permettant aux GAL d'assumer pleinement leurs missions d'ingénierie et d'animation ;
- que la prochaine période de programmation européenne (CFP 2028-2034) et la future négociation du PPNR entre la France et la Commission européenne détermineront les moyens réellement mobilisables pour le développement rural ;
- que les mesures de simplification proposées par la Commission européenne constituent une avancée attendue par l'ensemble des GAL et des porteurs de projets, protectrice du Développement Local par les Acteurs Locaux, à condition d'être effectivement appliquées par les États membres

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- que la Commission européenne exige une définition claire et harmonisée des territoires les moins développés, afin d'éviter que la marge d'appréciation laissée aux États membres ne conduise à une réduction significative des territoires éligibles et, par conséquent, des moyens consacrés au développement territorial ;
- que Leader France, la fédération nationale des GAL, mène un plaidoyer défendant ces éléments auprès des institutions nationales et européennes, ainsi qu'auprès des élus et des acteurs sensibilisés et mobilisés à ce sujet.

La communauté de communes Mirecourt Dompain et ses communes membres :

- apportent son plein soutien aux démarches visant à garantir un budget LEADER à la hauteur des enjeux de développement rural dans le futur CFP 2028-2034, et notamment ;
- demandent que la France défende un PPNR ambitieux, construit en concertation étroite avec les Régions, les territoires et les GAL, afin de refléter fidèlement les réalités locales ;
- appellent à la mise en œuvre effective des mesures de simplification protectrices du Développement Local par les Acteurs Locaux, indispensables pour sécuriser et faciliter l'accès aux financements des porteurs de projets ;
- réaffirment l'importance du rôle des GAL comme relais de proximité de l'Union européenne au sein des territoires ruraux.

## 12. Questions et informations diverses

### Calendrier prévisionnel :

- Conférence des Maires : mardi 15 septembre à 20h à Dompain (pôle intercommunal)
- Conférence des Maires du SCoT : mardi 22 septembre à 18h à Dompain (pôle intercommunal)
- Conseil de communauté : mardi 29 septembre à 20h à Poussay (Salle Polyvalente)
- Conférence des Maires : mardi 17 novembre à 20h (pôle intercommunal)
- Conseil de communauté : mardi 1<sup>er</sup> décembre à 20h à Mattaincourt (Salle Polyvalente)

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h30

**La Présidente**

Nathalie BABOUHOT



**Le secrétaire de séance**

Cyrille GAUTHIER

